



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Dispositions financières concernant certaines recommandations de la 29^e session de la Commission paritaire maritime

1. A sa présente session (mars 2001), le Conseil d'administration sera saisi de plusieurs recommandations de la 29^e session de la Commission paritaire maritime, qui s'est tenue à Genève du 22 au 26 janvier 2001¹. Trois de ces recommandations ont des incidences financières.
 - a) La première porte sur la constitution d'un groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime, chargé de participer à l'élaboration d'un instrument qui regrouperait la plupart des normes maritimes de l'OIT. Ce groupe de travail, qui serait composé de 30 représentants (10 représentant des gouvernements, 10 des armateurs et 10 des gens de mer), se réunirait en 2001, en 2002 et en 2003, chaque fois pour une session de cinq jours. Les documents de travail destinés à ces réunions seraient établis et examinés par un sous-groupe tripartite composé de 12 représentants désignés par le groupe de travail tripartite de haut niveau. La participation de ces représentants aux réunions du sous-groupe tripartite ne serait pas à la charge du Bureau.
 - b) La deuxième recommandation porte sur l'organisation, en 2003, d'une réunion d'une durée de trois jours, à laquelle participeraient une sous-commission de la Commission paritaire maritime et un groupe de travail mixte composé de membres des groupes des armateurs et des gens de mer de la commission. Le but de cette réunion serait de réviser le salaire ou la solde de base des matelots qualifiés et de donner des orientations sur l'interprétation, de manière à assurer une rémunération minimale totale recommandée. Seuls seraient pris en charge les coûts afférents au service de la réunion, à l'exclusion des frais de participation des représentants.
 - c) La troisième recommandation porte sur l'organisation d'une nouvelle réunion de la Commission paritaire maritime ou d'une réunion d'experts spéciale en vue d'examiner les réponses au questionnaire sur les registres internationaux envoyé par

¹ Voir document GB.280/5.

le Bureau. Les frais de participation à cette réunion ne seraient pas non plus à la charge du Bureau.

2. Aucun crédit n'est prévu pour l'organisation de ces réunions dans le programme et budget pour 2000-01 ni dans les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 et, si le Conseil d'administration décide qu'elles doivent avoir lieu, des dispositions financières devront être prises. Il faudra trouver des fonds pour payer les frais de voyage et les indemnités de subsistance de tous les membres du groupe de travail tripartite de haut niveau et pour assurer le service de toutes les réunions. Les dépenses de personnel afférentes à la préparation des réunions seraient financées par une réaffectation de certains crédits alloués au personnel. On estime que la mise en œuvre de ces trois recommandations coûtera au total:

	2001 Dollars E.-U.	2002 Dollars E.-U.	2003 Dollars E.-U.
a) Réunions sur les normes du travail maritime	170 000	179 500	181 000
b) Réunion sur le salaire minimum			14 000
c) Réunion sur les registres internationaux			9 500
Total	170 000	179 500	204 500

3. Il est proposé que les dépenses afférentes à la première réunion du groupe de travail de haut niveau (170 000 dollars des Etats-Unis), qui doit se tenir au cours du dernier trimestre de cette année, soient couvertes en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget et que, si cette formule s'avère impossible, le Directeur général propose d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale. Comme certaines réunions techniques de chaque période biennale ont un ordre du jour limité à un secteur ou à une catégorie de travailleurs et qu'il convient d'éviter une réduction excessive des fonds alloués aux réunions sectorielles, il est proposé de financer le coût des recommandations faites par la Commission paritaire maritime en 2002-03, estimé à quelque 384 000 dollars des Etats-Unis, pour moitié sur les fonds alloués aux réunions sectorielles et pour moitié sur la réserve prévue pour les réunions techniques. Il incomberait à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes de faire les ajustements nécessaires au programme des réunions sectorielles.

4. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration, s'il approuve les recommandations de la Commission paritaire maritime:*

- a) *que le coût des réunions de 2000 et 2001, estimé à environ 170 000 dollars des Etats-Unis, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget, sous réserve que, si cela s'avère impossible par la suite, le Directeur général propose d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale; et,*

- b) que le coût des réunions de 2002 et 2003, estimé à environ 384 000 dollars des Etats-Unis, soit financé à concurrence de 192 000 dollars sur les fonds disponibles pour les réunions sectorielles et à concurrence du même montant sur la réserve pour les réunions techniques telle qu'elle figure dans les Propositions de programme et budget 2002-03.*

Genève, le 7 mars 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 4.